

TEXTE ADOPTÉ n° 130 « Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

10 avril 2008

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE,

autorisant la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 353 et 777.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur, adopté à Genève le 20 décembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (ensemble les déclarations communes) (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 avril 2008.

Le Président, Signé : BERNARD ACCOYER

⁽¹⁾ Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 353.